

Rencontre internationale 7-8 novembre / Vatican
« Le développement humain intégral et la pastorale catholique des prisons »

Présentation de la campagne européenne en faveur de l'auto-détermination des personnes suivies par la Justice ; enquête/plaidoyer menée par le réseau Caritas et ses partenaires. (dont l'aumônerie catholique des prisons française).

*J *Bonjour ; nous sommes deux représentants de la campagne européenne en faveur de l'auto-détermination des personnes suivies par la Justice qui est une enquête/plaidoyer menée par le réseau Caritas et ses partenaires, initiée en 2016 et qui se poursuit :*

• *Jean Caël, responsable du département Prison-Justice au Secours Catholique/Caritas France*

• *P Paulo Neves membre de la Coordination Nationale de la Pastorale Pénitentiaire Catholique du Portugal et collaborateur de Caritas Portugal.*

Cette présentation se situe dans le prolongement de celle que nous avons faite le 4 avril à Strasbourg devant le Comité des OING (organisations internationales non gouvernementales) du Conseil de l'Europe. Mais comment tout cela a-t-il débuté ?

P *Nous avons été provoqués par la réclamation, en 2015, de 400 personnes détenues dans plusieurs prisons d'Allemagne, se plaignant du salaire « humiliant » qu'elles recevaient pour le travail qu'elles effectuaient en prison.

Cela nous a donné l'idée d'identifier les actions permettant aux personnes de se sentir respectées, d'avoir un rôle social, afin de mieux se réinsérer. Certes nos pratiques d'accompagnement des personnes suivies par la justice dans le réseau Caritas nous avaient permis d'en repérer, mais pas de les capitaliser à une échelle européenne, ce qui est devenu l'objectif de notre enquête, pensée autour du concept d'auto-détermination. Un questionnaire a été proposé à toutes les Caritas d'Europe, charge à chaque Caritas nationale de le proposer à ses partenaires prison-justice : associations, aumôneries, syndicats. 11 pays ont répondu à l'enquête, collectant 1200 questionnaires, provenant à + de 80% de personnes détenues, en milieu ouvert ou leur famille. Nous les considérons comme les meilleurs experts de leurs propres situations. Le dessin animé que nous allons vous présenter est une adaptation libre des résultats de notre enquête.

J *Quelques mots sur le concept d'auto-détermination, peu utilisé en langue française mais beaucoup plus courant chez nos amis anglo-saxons qui l'appellent « self-determination », mais aussi « empowerment ». C'est le reflet de la liberté des enfants de Dieu et de la confiance que le Père a dans nos capacités d'évolution car il croit en chacun de nous.

Deux secondes de théorie si vous le permettez : les sociologues identifient un « continuum de self-détermination », dans 3 domaines :

1. Premier domaine : **la compétence**. Être auto-déterminé, c'est pouvoir mobiliser ses ressources afin de maîtriser certaines tâches, et être capable d'acquérir de nouvelles capacités. Cela signifie que plus on est fiable techniquement et plus on progresse dans l'échelle d'une responsabilité auto-déterminante.

2. Deuxième domaine : **l'aptitude à la relation sociale**. Autrement dit, plus on exprime le besoin de vivre des relations, de se sentir rattaché aux autres, et plus on est avancé dans l'échelle de l'auto-détermination. Sur le terrain cela peut se mesurer à partir de paramètres très concrets que vous pouvez imaginer à partir de votre pratique.

3. Dernier domaine dans lequel on peut apprécier la self-détermination et qui dépend autant de l'individu que de son environnement, c'est **l'autonomie** : Lorsque la personne a véritablement la possibilité d'exercer son discernement, de choisir entre plusieurs possibilités, de décider son avenir, et plus on pourra considérer qu'elle est avancée dans l'échelle de l'auto-détermination.

Dans un projet de réinsertion de personnes incarcérées, on peut mesurer le niveau de ces 3 paramètres pour apprécier la qualité globale auto-déterminante du projet. C'est en ce sens qu'une vision ambitieuse du développement intégral de la personne peut s'appuyer sur la mesure de l'auto-détermination des individus et des groupes dans un projet donné.

P *En introduction à cette projection, en deux mots quelques enseignements tirés de cette enquête européenne : préalablement à l'identification d'actions permettant de reprendre confiance en soi et de remobiliser ses ressources, les personnes et groupes interrogés ont pointé un préalable indispensable (qui ne faisait pas partie de nos questions de départ ; c'est donc une transformation issue des questionnés eux-mêmes). Elles demandent préalablement à se sentir reconnues comme des êtres humains et des citoyens à part entière. A cet effet, le fait d'être écouté - et nos amis aumôniers savent bien que c'est à la base de leur mission -, ainsi que le fait de pouvoir faire ses choix s'avère déterminant dans le processus de réinsertion. Or, le fonctionnement habituel de la détention, n'en fournit que rarement des occasions. Pour le dire un peu crument, et malgré les efforts des personnels, les services publics ne parviennent que très partiellement à atteindre l'objectif de réinsertion.

J * En effet, comment pourraient-ils l'atteindre ???

❖ Tout d'abord, compte-tenu des objectifs pratiques qu'on leur fixe et des moyens qu'on leur donne ; à cet égard, les statistiques pénales européennes SPACE1 parues il y a quelques mois mettent en lumière que la promiscuité subie et le manque de locaux empêchent la responsabilisation et la remobilisation des personnes détenues (avec des variations sensibles selon les pays).

❖ Mais aussi compte-tenu des contradictions que porte en lui le système carcéral :

- Comment apprendre à vivre en société lorsqu'on est confiné entre 4 murs ?
- Comment restaurer des relations sociales pacifiées lorsqu'on vit au quotidien dans un univers de violence et de méfiance dont le fonctionnement concret produit le contrôle, la punition, et en définitive l'exclusion ?

C'est pourquoi l'intervention des ONG, de l'Eglise, et plus globalement de la société civile pour contribuer à l'auto-détermination des personnes suivies par la justice est apparue comme une nécessité, au demeurant tout à fait conforme à l'esprit et la lettre des Règles pénitentiaires européennes et des règles européennes de probation formulées par le Conseil de l'Europe et bien sûr de l'enseignement social de l'Eglise. On pourrait aussi imaginer que notre Saint-Père, en rebondissant sur son initiative du jubilé des prisonniers du 6 novembre 2016 propose un texte spécial sur le sens de la peine qui sensibilise toute l'Eglise, ou suggère à l'ONU qu'on célèbre le 6 novembre de chaque année une journée mondiale du respect des prisonniers.

Cela nous a conduit à formuler un plaidoyer articulé sur

- Le respect, en toute circonstance, de la dignité des personnes détenues
- Le renforcement des liens entre la société civile et ceux que les murs en séparent
- La promotion de sanctions autres que la prison

P *Pour permettre la diffusion de ce plaidoyer – et vous pouvez en être les vecteurs, notre groupe a élaboré plusieurs outils :

- Un répertoire des bonnes pratiques vers l'autonomisation et la responsabilisation
- Le fameux dessin animé que nous allons vous présenter :

Il retrace le parcours prévisible d'une personne avant, pendant, et après l'incarcération. Il est muet pour pouvoir être diffusé dans n'importe quel pays européen, mais paradoxalement il repose sur les phrases recueillies dans le cadre de notre enquête, et pour leur laisser le dernier mot, j'en citerai une : « *on voudrait vraiment avoir quelqu'un à qui parler quand on n'en peut plus, et que l'on regrette son comportement passé* ».

J *Le dessin animé complet dure 7'35. Il commence par les causes qui nous amènent en prison et qui nous concernent également, puis dans une seconde partie c'est le choc pour ceux qui arrivent en prison pour la première fois –et la fatalité pour les récidivistes – et dans la troisième partie nous assistons à la reprise de confiance en soi grâce à l'accompagnement fraternel.

.....
➤ PROJECTION D'UN EXTRAIT DU CARTOON
.....

P *Promouvoir l'auto-détermination est un changement de culture et une autre manière d'appliquer les sanctions. Plutôt que de reproduire le cycle de la récidive, c'est agir pour une société qui fait sa place à tous. Les services d'Eglise ont pleinement leur place dans cette dynamique et ont même en amont un devoir de plaidoyer pour que les autorités organisent des actions en faveur de l'auto-détermination, ou soutiennent les institutions de la société civile qui les mettent en place.

J *Nous sommes à votre disposition pour toute question

JCPNV4 du 05/11/19.